

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024 A 20H00 – lieu : BESSE SUR BRAYE

### Ordre du jour :

#### I) AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Election syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique
- 1.2 – Election syndicat mixte du Perche Sarthois – changement de délégué commune de Semur en Vallon
- 1.3 – Tarifs Base de Loisirs intercommunale

#### II) AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2024 (Annexe)

#### III) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### IV) INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 12 février 2024

Date d'affichage : 12 février 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 42 Présents : 34 Votants : 39

#### Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Élénora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian et HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

#### Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

M. GAUTHIER Renaud

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Élénora

M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick

\*\*\*\*\*

La séance a été ouverte par Madame Françoise LELONG, Première Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur LEROY, Président.

Madame NELET Annie a été nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 25 janvier 2024 a été approuvé à la majorité, par 35 voix pour et 4 abstentions.

## I) AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 1.1 Election syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique

Vu la délibération n° 20200713 en date du 23 juillet 2020, relative à la désignation des représentants au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.

Suite à la démission de Monsieur PITOU Jean-Philippe de son mandat de conseiller municipal le 07 novembre 2023.

Il est proposé de désigner Monsieur LEROY, représentant suppléant du Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.

Il est précisé que la désignation des membres doit se faire à bulletin secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- DESIGNE Monsieur LEROY Michel, représentant suppléant de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique.

### 1.2 Election syndicat mixte du Perche Sarthois – changement de délégué commune de Semur en Vallon

Vu la délibération n° 20210602 en date du 24 juin 2021, portant sur la désignation des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Il est exposé au Conseil Communautaire que Madame RIPAUT Anne de la commune de Semur en Vallon a cessé ses fonctions d'élue municipale. La commune de Semur en Vallon propose Madame GAUTIER Isabelle déléguée suppléante au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Il est précisé que la désignation des membres doit se faire à bulletin secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- DESIGNE Madame GAUTIER Isabelle, déléguée suppléante pour la commune de Semur en Vallon au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

### 1.3 Tarifs Base de Loisirs intercommunale

Il est présenté les nouveaux tarifs proposés par la commission tourisme-communication- culture et sport qui s'est réunie le 8 février 2024 pour le camping, les activités encadrées par un éducateur sportif et la location de matériel pour la Base de Loisirs de Lavaré.

Tarifs Camping :

	Tarifs à la nuitée
Emplacement + 1 toile de tente	5 €
Emplacement voiture + caravane	5 €
Emplacement camping-car // van	6 €
Toile de tente supplémentaire	3 €
Electricité	8 €
Adulte – Enfant (de 7 ans et +)	3 €
Enfant (- de 7 ans)	2 €
Wifi	Gratuit

Tarifs non soumis à la TVA.

Tarifs locations matériel sur la base de loisirs :

	30 min	1 heure
Pédalo	6 €	10€
Kayak	6 €	10€
Paddle ou planche à voile	6 €	10€
Canoë 2 pers	6 €	10€
Rosalie	6€	10€
	½ journée	1 journée
Vélo adulte/enfant	14€	20€

Tarifs non soumis à la TVA.

Tarifs activités sportives encadrées par un éducateur sportif :

Ecole Primaires Publiques de la CCVBA	Activités gratuites
Centres de loisirs	Activités 2h00 : 160€ la séance (groupe minimum 10 enfants/ maximum 24 enfants) -matériel inclus -
Etablissements scolaires hors Ecoles Primaires Publiques de la CCVBA	Activités 1h30 : 120€ la séance (pour la totalité du groupe) - matériel inclus -

Tarifs non soumis à la TVA

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de la Base de Loisirs intercommunale tels que proposés ci-dessus, à partir de 2024.

Interventions

**Mme GERMAIN** : Quel est le montant de la location des rosaries par an ?

**Réponse** : La location au prestataire coûte 750€ par an pour 2 rosaries et la CCVBA perçoit 200€ de bénéfice.

**Mme ROUGET** : Est-ce que le tarif des locations des vélos est cohérent avec ce qui se pratique par l'Office du Tourisme ?

**Réponse** : Les tarifs proposés sont cohérents, l'Office du Tourisme propose des vélos électriques ce qui n'est pas la même chose que nous.

## **II) AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoyant la présentation au conseil communautaire des EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'un rapport sur les orientations budgétaires, et donnant lieu à un débat,

Vu l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le rapport présenté au conseil communautaire doit indiquer les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, et également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). Ce rapport d'orientations budgétaires est transmis aux communes membres.

Il est rappelé que, la CCVBA ne comprenant pas de commune supérieure à 3 500 habitants, le conseil communautaire n'a pas obligation de débattre des orientations budgétaires.

Madame la première Vice-Présidente et Madame la Vice-Présidente en charge des Finances présentent la situation financière de la collectivité sur la base des résultats de l'exercice 2023, exposent les grandes lignes directrices pour 2024 et ouvrent le débat.

Le 22 février 2024, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

#### **Interventions**

**Mme BESNIER :** Pourquoi les montants ne sont pas indiqués pour les produits domaniaux et pour les charges de personnel concernant les indemnités journalières, peut-on avoir les chiffres ?

Réponse : En 2023, les revenus des immeubles sont les loyers des maisons de santé pour un montant de 102 471 €, les bâtiments industriels pour un montant de 149 319 €, les logements sociaux pour un montant de 24 344 €, le Musée de la Musique Mécanique pour un montant de 8 025€, l'utilisation de la piste d'athlétisme pour un montant de 2 535 €, la Fourrière animale pour un montant de 1 011€. Les remboursements des assurances suite sinistres pour un montant de 4 580 €.

Pour les indemnités journalières, la CCVBA a perçu 34105€, remboursement de la CPAM, assureur et caisse des dépôts.

**Mme NELET :** Le total des recettes du suivi animation de l'OPAH ne correspond pas au total des chiffres inscrits dans le tableau.

Réponse : L'erreur provient du montant de la part variable qui est de 21 780 € et pas 33 820 €.

**M. LEDIEU :** Concernant la communication/promotion, le point sur la communication/vidéos autour de l'industrie, report de 2023 pour un montant de 20 000 € n'a pas été inscrit.

**Mme PRIEUR :** Quel est le mode de chauffage au cowork ? Le portail du service technique est déjà automatique.

Réponse : Le mode de chauffage de l'Office Cowork est électrique mais les convecteurs sont très anciens.

**Mme PRIEUR :** Le portail du service technique est déjà automatique.

**Réponse :** Le portail de l'atelier technique est automatique que partiellement, nous allons automatiser la totalité pour des raisons de sécurité pour que les véhicules ne soient pas stationnés sur la voie publique.

**Mme BESNIER :** Les statistiques sur les absences pour maladie sont importants, et coûtent pour la communauté de communes, est ce qu'une politique va être menée afin de diminuer les absences ?

**Réponse :** Les agents qui étaient le plus en arrêt maladie ne sont plus à la communauté de communes aujourd'hui. La Communauté de Communes fait déjà de la prévention sur les postes de travail pour limiter les arrêts maladie. Toutefois nous ne pouvons pas lutter contre les maladies qui n'ont pas de lien avec les conditions de travail.

**M. MORIN :** Pour quelle utilité est-il prévu l'achat du broyeur d'accotements pour le service technique, la communauté de communes est-elle dotée d'un tracteur ?

**Réponse :** le service technique est doté d'un tracteur, l'achat du broyeur d'accotements permettra de gagner du temps sur l'entretien des espaces verts.

**Mme LELONG** remercie l'ensemble du personnel pour l'élaboration de ce rapport.

**M. HUGUET :** Lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Président de la CCVBA, nous avons demandé une subvention pour l'entretien des chemins de randonnées. Il avait été évoqué un partenariat avec un ESAT pour faire l'entretien des chemins de randonnées. Nous n'avons pas encore eu de réponse.

**Réponse :** Le sujet est en cours d'étude car nous savons que les communes manquent de bénévoles et de matériel pour réaliser l'entretien des chemins. L'appel à un ESAT a été suggéré par la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, qui a cette organisation.

**M. GREMILLON :** Toutes les communes seront concernées ? Il faut une équité pour toutes les communes qui ont des chemins de randonnée dits « de qualité ». Nous n'avons pas eu le compte rendu de la commission ?

**Réponse :** Non, toutes les communes ne seront pas concernées, seulement les communes qui ont des chemins de randonnée dits « de qualité ».

**Mme LELONG :** Les comptes rendus des commissions sont transmis aux membres des commissions. Ils restent quelques places dans certaines commissions, si des membres veulent s'inscrire.

**M. MERCIER :** Les petites communes n'ont pas forcément des membres dans toutes les commissions. Certaines communes n'ont donc pas les informations.

**M. LEDIEU :** Ce n'est pas notre but que les informations ne soient pas transmises à toutes les communes, nous allons remédier à cela.

### **III) Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire**

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

#### **► Souscription d'un contrat d'assurance Dommages aux biens, pour 2024 et 2025**

Le 18 décembre 2023, signature du contrat d'assurance garantissant les dommages aux biens de la CCVBA, avec Groupama Centre Manche – Agence de Saint Calais, pour 2024 et 2025, pour un montant de 13 006,11 € TTC annuel.

► **Signature de la Convention de mise à disposition de l'espace numérique du collège Jules Ferry de Saint Calais avec le Département de la Sarthe**

Le 25 janvier 2024, signature de la convention de mise à disposition de l'Espace Numérique du Collège Jules Ferry de Saint-Calais par le Département de la Sarthe au profit de la CCVBA pour une durée d'un an à titre gratuit jusqu'au 25 janvier 2025.

► **Signature de devis**

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
08/01/2024	Base de Loisirs	Fournitures et remplacement d'un tablier et lame de volet roulant suite dégradation bâtiment de rangement atelier technique	APPERT Mickael	331.00 € HT 397.20 € TTC
08/01/2024	Base de Loisirs	Réparation gouttières bâtiment de rangement atelier technique suite dégradations	GRENECHE ALAIN	516.00 € HT 619.20 € TTC
10/01/2024	Centre Artistique	Remplacement du moteur qui fait circuler l'eau chaude dans les radiateurs	ECP	784.44 € HT 941.33 € TTC
16/01/2024	Transport des élèves	Prise en charge du transport des élèves de l'école de Semur en Vallon au gymnase de Vibraye (6 séances)	Voyages Mauger	801.82 € HT 882.00 € TTC
23/01/2024	Petite Enfance	Réparation	Foussier	417.89 € HT 501.47 € TTC
24/01/2024	Base de Loisirs	Mise en place crépine pour le lac	TETIS	2 752.00 € HT 3 302.40 € TTC
25/01/2024	Transport des élèves	Prise en charge du transport des élèves de l'école Valennes à la Base de Loisirs (5 séances)	Voyages Mauger	827.27 € HT 910.00 € TTC
29/01/2024	Service Technique	Pièces pour le tracteur 2032 R	Equip Jardin	337.76 € HT 405.31 € TTC
29/01/2024	Service Technique	Pièces pour le tracteur 1445	Equip Jardin	419.56 € HT 503.47 € TTC
29/01/2024	Divers sites	Produits entretiens	Bernard	271.40 € HT 325.68 € TTC
29/01/2024	Divers sites	Fournitures administratives	LACOSTE (dactyl buro)	991.96 € HT 1 190.35 € TTC
30/01/2024	Transport des élèves	Prise en charge du transport des élèves de l'école d'Ecorpain + Montaillé au Stade de St calais pour la journée du 08/02/2024	Anille Braye Transports	190.91 € HT 210.00 € TTC

#### **IV) Informations du Président**

##### **Prochaines dates de réunions**

<b>Réunion des Vice-présidents :</b>	12 mars 2024 – 18h00 2 avril 2024 – 18h00 23 avril 2024 – 18h00 14 mai 2024 – 18h00 4 juin 2024 – 18h00 25 juin 2024 – 18h00	Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire
<b>Bureau</b>	12 mars 2024 – 20h00 2 avril 2024 - 20h00 14 mai 2024 – 20h00 18 juin 2024 – 20h00	Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire
<b>Conseil communautaire :</b>	28 mars 2024 – 20h00  11 avril 2024 – 20h00 <b>Restitution du Portrait de Territoire par Madame SEGUINEAU, LPO Sarthe</b>	La Chapelle Huon  <del>Semur en Vallon-Vibray</del>
	23 mai 2024 – 20h00	Valennes
<b>Présentation des actions et évolution des études par Monsieur LAMBERT, Animateur GEMAPI, Syndicat mixte des Bassins du Loir et de la Braye</b>		
	27 juin 2024 – 20h00	Conflans sur Anille
<b>Commissions :</b>		
<b>Développement Economique</b>	28 février 2024 – 18 h 30 <del>20 mars 2024 – 18 h 30</del>	Hôtel communautaire Annulée
<b>Voirie</b>	29 février 2024 – 18h00	Hôtel communautaire
<b>Finances</b>	4 mars 2024 – 17h00 2 avril 2024 – 17h00	Hôtel communautaire Hôtel communautaire
<b>Commission Appel d'Offres</b>	13 mars 2024 – 10h00	Hôtel communautaire
<b>Santé</b>	13 mars 2024 – 17h30 3 avril 2024 – 17h30	Hôtel communautaire Hôtel communautaire
<b>Chemins de randonnées</b>	14 mars 2024 –18h30	Hôtel communautaire
<b>Travaux Bâtiments Espaces Verts</b>	19 mars 2024 – 18h00	Hôtel communautaire
<b>Action Sociale</b>	4 avril 2024 – 18h00	Hôtel communautaire

**Intervention :****Madame LELONG :**

Le 20 mars 2024, la commission Développement économique est annulée car la communauté de communes organise une soirée d'information sur les dispositifs de rénovation de l'habitat à l'attention des professionnels du bâtiment.

Le collège Jules Ferry a ses portes ouvertes le 23 mars 2024 matin. Il serait possible d'organiser une visite de l'internat d'excellence aux maires des communes qui n'ont pas pu être présents lors de l'inauguration. Merci de faire un retour si vous souhaitez venir visiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

**Liste des délibérations avec les numéros d'ordres**

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20240201	SYNDICAT MIXTE SARTHOIS D'AMENAGEMENT NUMERIQUE - Désignation d'un représentant	2024/23
20240202	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS - Changement de délégué	2024/23
20240203	BASE DE LOISIRS - Modification des tarifs	2024/24
20240204	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	2024/25

La secrétaire de séance,

Annie NELET



Le Président de la CC-VBA,

Michel LEROY

~~COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS~~